

Détruire un temple : le cas de Peney (commune de Vuitebœuf, VD)

Autor(en): **Contesse, Eloi**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Monuments vaudois**

Band (Jahr): **6 (2015)**

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1053378>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Détruire un temple

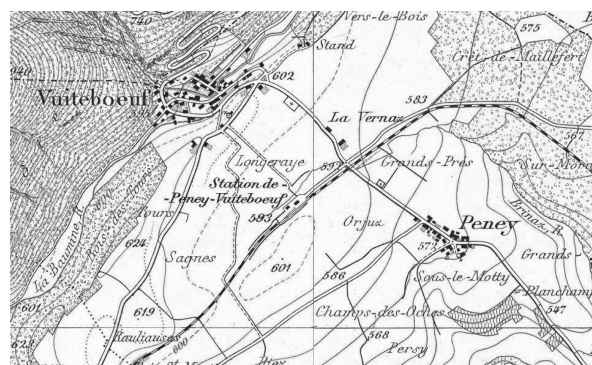
Le cas de Peney (commune de Vuitebœuf, VD)

Eloi Contesse

L'existence du village portant le nom de Peney dans le Nord vaudois n'est guère connue en dehors des connaisseurs du Pied du Jura (**fig. 1**). Si la route cantonale le traverse rapidement lorsqu'on se rend en voiture à Sainte-Croix, les sentiers du tourisme pédestre l'évitent et on lui tourne le dos lorsqu'on descend en gare de Vuitebœuf sur la ligne du train Yverdon-Sainte-Croix. C'est surtout le temple *Heimatstil* construit sur les plans de Charles Bonjour (1904) qui s'offre à nos yeux, perché juste à la limite du vallon encaissé de l'Arnon dans lequel se cache le village de Vuitebœuf.

Le prétexte à la rédaction de cet article n'est donc pas venu d'une visite dans la région, mais lors de l'inventaire d'un fonds du Service des bâtiments¹. Ce fonds est atypique, car bien que de provenance cantonale, il contient avant tout des projets de l'architecte Charles Borgeaud pour des édifices communaux². Plusieurs dossiers de plans datant des années 1900-1902 sont relatifs à la reconstruction ou la restauration de temples, notamment celle du temple de Peney³. Or, après vérification, il est apparu que cette restauration n'avait jamais eu lieu: l'ancien temple a été en grande partie détruit. Il n'en reste désormais plus que le clocher qui constitue l'élément le plus récent de l'édifice. Sa construction entre 1706 et 1708 est en effet bien documentée⁴.

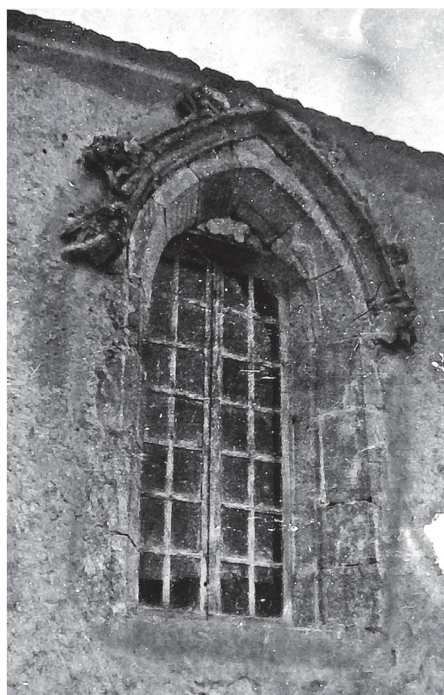
Les motivations menant aux démolitions d'églises ou de chapelles villageoises paraissent souvent étranges au premier abord. En effet, qu'est-ce qui peut conduire une commune rurale à détruire son lieu de culte, alors que celui-ci en constitue très souvent le cœur social, si ce n'est



1 Situation de Peney vers 1903-1906 (Atlas topographique de la Suisse 1:25'000 [carte Siegfried], reproduit avec l'autorisation de Swisstopo [BA15099]).

géographique? Au même titre que les cathédrales ou les collégiales contribuent de manière importante à l'identité des chefs-lieux de nos cantons, on peut intuitivement – et peut-être un peu naïvement – conclure que les églises anciennes participent de manière centrale à la construction et au maintien des identités villageoises. Dès lors, pour quelles raisons voudrait-on renoncer à les conserver?

Le cas de Peney constitue une occasion de mieux comprendre les raisons menant à la démolition d'une église. A cette fin, les événements qui ont conduit à la destruction du temple de Peney ont été reconstitués au travers des sources disponibles.



2-3 Le temple de Peney en février 1902: façade sud et détail de la fenêtre dite « aux anges » (photo Albert Naef, ACV, AMH, A 185/4 et C 1275/7).

L'EXPERTISE D'ALBERT NAEF

Tout commence avec le courrier adressé le 28 mai 1901 par la Municipalité de Vuiteboeuf au Département de l'instruction publique et des cultes. Son objectif est de demander le concours de l'architecte cantonal pour la réalisation d'un projet de restauration du temple de Peney. Le Chef du département refuse la demande, car il considère qu'une telle tâche doit être confiée à un architecte privé. Dans la même note, il transmet le dossier à Albert Naef aux fins d'évaluer l'édifice⁵ (fig. 2-3).

Cet examen n'aura lieu qu'au début de l'année 1902, et ses conclusions seront peu élogieuses :

L'édifice [...] ne présente absolument rien de vraiment remarquable, ni d'intéressant du point de vue archéologique, – du moins dans ses parties actuellement visibles [...] Le clocher ne manque d'ailleurs pas d'un certain caractère, les murs du temple sont certainement anciens, antérieurs au 16^e siècle, mais toutes les ouvertures ont été remaniées, abîmées. Il ne reste de traces de l'état ancien qu'à la fenêtre latérale 1 [fenêtre aux anges] et à la fenêtre terminale 2⁶.

Il ajoute :

L'église de Peney renferme deux objets de véritable valeur archéologique, et qui devraient être classés, ce sont ses deux belles et très anciennes cloches, toutes deux datées de 1477. Ces deux cloches sœurs portent la même inscription [...] Les deux cloches sont aussi décorées des mêmes médaillons, lesquels sont fort bons [...]

Il prend toutefois quelques précautions en concluant :

[...] il y aurait lieu de [...] conseiller de faire complètement piquer les parois intérieures et examiner le sol avant d'établir n'importe quel projet, ni devis de restauration. Dans un édifice aussi ancien pareille mesure est indispensable, à moins de s'exposer à des erreurs infiniment regrettables, parfois irréparables. Si l'Etat subventionne les travaux d'une façon quelconque, la mesure ci-dessus devrait être exigée comme première condition. Cela fait, et alors seulement, on pourra se rendre compte de la valeur relative de l'édifice, de ce qu'il y a lieu de conserver, de restaurer, de consolider, ou de ce qui peut être modifié sans danger [...] En tout état de cause, la fenêtre latérale au Sud avec ses sculptures, et la grande fenêtre terminale, à l'Est, devraient être conservées, restaurées si possible.



4-5 Charles Borgeaud, projet de restauration du temple de Peney: élévation de la façade sud et coupe transversale de la nef, août 1901 (ACV, SB 18/9).

LE PROJET DE RESTAURATION DU TEMPLE

Entre temps, Charles Borgeaud a fait parvenir une offre spontanée pour la restauration de l'ancien temple, offre discutée par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} juin 1901⁷. On peut supposer que c'est grâce à son réseau politique, au sein d'un Etat de Vaud dominé par les radicaux, que Charles Borgeaud aura eu vent du souci de la commune. Après avoir pris des renseignements sur l'architecte, «la municipalité unanime décide de charger de cette étude le pré-nommé Borgeaud».

Sur demande de Borgeaud, des sondages sont ouverts «en divers points des murs du temple afin de constater l'état des fondations». Dans le même mouvement, la Municipalité charge le photographe Dériaz à Baulmes de photographier le temple⁸.

Dès l'été 1901, Borgeaud prépare un projet de restauration qui vise à mettre au goût du jour l'édifice en suivant les codes régionalistes (fig. 4-5). Les fenêtres «abîmées» de la nef, pour reprendre les termes d'Albert Naef, sont reconstruites sur le modèle de l'ouverture gothique accompagnée de ses angelots, l'un des seuls éléments à trouver grâce aux

yeux de l'archéologue cantonal. Le projet propose également des tuiles vernissées sur le toit de la nef. Un examen attentif montre que le gabarit du clocher reste identique, probablement dans le but de minimiser les travaux, mais les interventions visent tout de même à en affiner la silhouette, en particulier par la transformation radicale de la flèche⁹.

Le 2 novembre 1902, «il est donné connaissance de la note des honoraires dus à Monsieur Borgeaud architecte à Lausanne pour l'étude relative à la reconstruction du Temple actuel», d'un montant de 448 fr. 10¹⁰. Le paiement de ces honoraires intervient alors que le projet de restauration rencontre son premier obstacle. On note ici que le terme utilisé dans le procès-verbal est bien «reconstruction» et non pas restauration. Ceci paraît bien indiquer que l'objectif de la Municipalité est avant tout de bénéficier d'un bâtiment fonctionnel, sans considération pour la conservation de sa substance historique.

UN CONCURRENT POUR CHARLES BORGEAUD

Dans sa séance du 23 juillet et sur l'initiative d'Adolphe Margot, député radical du cercle de Vuitebœuf¹¹, le Conseil général avait demandé à la Municipalité de commander une étude pour un temple neuf. Le lancement de cette étude étant approuvé par l'exécutif, ce nouveau projet est confié à Charles Bonjour¹².

Il suffit de quelques mois pour que le projet d'une nouvelle construction l'emporte. La décision fatidique intervient durant la séance de la Municipalité du 18 décembre 1902, lors de laquelle est débattu le préavis municipal concernant le temple :

Le projet [de nouveau temple] consiste en une nef contenant 136 places environ au plein pied et 35 places sur une galerie à laquelle on accéderait par un seul escalier placé à droite, tandis que symétriquement à gauche existe un petit local pour le pasteur. La chaire se trouverait dans une petite niche d'environ 1m50 de profondeur sur 4 à 5 mètres de largeur. L'entrée de la tour se ferait depuis la galerie car il est absolument indispensable d'y accéder directement [...]

Devis: 36 060 fr. travaux extérieurs 1940 fr. soit un total de 38 000 fr.

Éventuellement horloge, 1800 fr.

2 cloches: approximativement 4000 fr.

Sur ce chiffre, l'architecte estime que les prestations par les habitants peuvent s'élever à 7 500 fr.¹³.

Le devis pour le nouveau temple est bien plus élevé que celui de la restauration de l'ancien par Charles Borgeaud, estimée à 22 000 francs. Cette différence de coûts ne semblait pas être suffisante pour emporter l'adhésion au maintien de l'ancien temple à Peney, le syndic Ernest Degiez¹⁴ présente un nouveau devis de restauration qu'il a demandé à titre personnel. Cette nouvelle offre s'élève à 5905 francs. Devant l'évidence des chiffres, il espère convaincre l'exécutif, puis le Conseil général dans la foulée, de conserver l'ancien temple par souci d'économie. Sa tentative aboutit à un échec cuisant :

Monsieur Louis Corset, municipal, estime que le devis de Monsieur Bonjour pour un temple neuf doit être comparé avec celui de restauration déposé par Charles Borgeaud et pas d'autres, vu la motion déposée à ce sujet et vu que le Conseil général n'a pas ordonné une nouvelle étude de restauration.

Lorsque l'on passe au vote, la Municipalité décide de suivre l'avis de Louis Corset et de recommander au Conseil général la construction d'une église neuve.

LE NOUVEAU TEMPLE FAIT UNE VICTIME POLITIQUE

Les conflits au sein de la commune ne sont pas terminés pour autant. Le 17 février 1903¹⁵, séance durant laquelle l'exécutif de Vuitebœuf discute des propositions concernant l'emplacement du nouveau temple, le syndic exprime son exaspération parce que « la commission ne tient aucunement compte des intérêts de Peney » et que la parcelle choisie « n'est pas à proximité de Peney ».

Encore une fois, il rencontre l'opposition déclarée du même municipal :

[Louis Corset est d'avis que] ce n'est plus le moment de faire des propositions pour un emplacement entre les deux localités :

— Vu qu'à chaque assemblée de Conseil général où a été discutée la question du temple, des propos injurieux et des épithètes malsonnantes ont été prononcés directement et indirectement à l'égard des membres de la Commission du Conseil et de la majorité de la Municipalité par des citoyens de Peney [...]

— Vu qu'en dehors des assemblées de Conseil, l'on entend à chaque instant des quolibets et des propos injurieux à l'adresse de la population de Vuitebœuf, notamment des citoyens faisant partie du Conseil.

On passe au vote et le syndic se retrouve à nouveau minorisé. La Municipalité entérine la proposition de la commission qui a choisi une parcelle à proximité directe de Vuitebœuf, en écartant la solution envisagée dans un premier temps de placer le nouveau temple entre les deux localités. Cette situation aboutit à la démission du syndic au début de l'année 1904. Les raisons signalées par ce dernier sont « la malveillance d'une grande partie de la population de Peney à son égard »¹⁶. On se rend ainsi compte de la situation intenable dans laquelle Ernest Degiez s'est retrouvé. Lui, un habitant de Peney, a dû porter, vis-à-vis de ses voisins et les autres habitants de ce village, la responsabilité de deux décisions municipales majeures qu'il a lui-même combattues. Dans ce contexte extrêmement tendu, il est piquant de remarquer que son successeur à la syndiculture n'est autre qu'Adolphe Margot, l'homme qui est à l'origine de la construction du nouveau temple¹⁷. Ce dernier a d'ailleurs joué de tout son poids dans l'affaire. Le courrier qu'il adresse personnellement en automne 1903 au Conseiller d'Etat Camille Decoppet met en lumière son rôle actif dans le départ d'Ernest Degiez.

Dans cette lettre, il dénonce l'action négative de Degiez dans le cadre de l'acquisition par la commune du terrain nécessaire à la construction du nouveau temple :

[...] les retards systématiques et les manœuvres obscures du Syndic [...] au mépris des ordres formels, et même d'une mise en demeure du Conseil Général et de plusieurs votations de la Municipalité à la majorité de cinq contre deux [...] ont empêché ce projet de s'effectuer [...] et la volonté des 4/5 de la population est méconnue¹⁸.

LE BAROUD D'HONNEUR

D'ALBERT NAEF

Ce n'est qu'à la fin de l'année 1906 qu'une offre de l'entrepreneur Bollini est étudiée pour la démolition de la nef de l'ancien temple à Peney. La Municipalité a posé les conditions suivantes : la fenêtre aux angelots sera réservée pour être reconstruite sur le clocher¹⁹. Au même moment, le député Daulte²⁰ demande l'intervention urgente d'Albert Naef :

Monsieur,

Mon cousin M. Ernest de Giez à Peney près Vuitteboeuf [sic] serait fort reconnaissant si vous pouviez lui accorder au plus tôt quelques instants d'entretien. La Municipalité de Peney-Vuiteboeuf vient de décider de démolir le vieux temple de Peney. Cette décision est extrêmement regrettable ; mon cousin aimerait vous parler de toute cette affaire et voir avec vous quelles mesures il faudrait prendre pour sauver de la destruction ce vieux temple qui à tous égards mérite d'être sauvé et gardé.

Il n'y a pas de temps à perdre, il faut agir sans tarder et je vous serai reconnaissant si vous pouvez m'indiquer un jour de cette semaine, vendredi ou samedi, où mon cousin pourrait vous trouver à la maison²¹.

Naef note au dos de la lettre :

En l'absence de Monsieur le Chef du Département, après conversation avec M. le député Daulte, et comme la question semble pressante, le soussigné a écrit quelques lignes à M. le Syndic de Peney-Vuiteboeuf pour lui demander si l'on pourrait suspendre quelques temps le commencement des travaux de démolition. Cela uniquement pour gagner un peu de temps, et pouvoir étudier la question de la conservation du temple [...]

La Municipalité répond le 17 juillet 1907 en ces termes :

[...] nous avons l'avantage de porter à votre connaissance que, conformément au préavis de la Municipalité, le Conseil général de la Commune de Vuiteboeuf a décidé de faire démolir la nef de l'ancien Temple à Peney, qui, ensuite de sa désaffectation n'a plus sa raison d'être.

La valeur de cet édifice, au point de vue historique, n'ayant pas été jugée suffisante lorsqu'il était question de sa restauration, les autorités communales ont estimé qu'il y avait lieu de démolir la nef et d'utiliser tous les bons matériaux pour restaurer et consolider la Tour ; ces travaux devant être exécutés au mieux des intérêts de la Commune.

La fenêtre sculptée du sud-est sera remplacée sur une des faces de la Tour ; mais nous ne pouvons pas nous engager à augmenter les frais en recherchant des peintures dont l'existence est très problématique [...]²²

La Municipalité de Vuiteboeuf considère ainsi que la rapide expertise réalisée par Albert Naef en 1902 lui donne toute latitude pour détruire la nef. Le fait que Naef ait souligné l'importance d'une étude complémentaire est passé sous silence. Il semble d'ailleurs évident que Naef, lors de la rédaction de son rapport, n'avait pas envisagé l'éventualité de la démolition de l'édifice. Dans le cas contraire, il aurait probablement formulé plus prudemment son appréciation globale du temple.

Ne pouvant sauver la nef, Albert Naef entreprend de classer les cloches qui sont restées dans le clocher, mais sans succès puisque celles-ci ne le seront qu'à l'occasion des travaux de restauration de 1940 (fig. 6).

UN NOUVEAU TEMPLE POUR

UNE NOUVELLE IDENTITÉ

Dans un premier temps, l'hypothèse selon laquelle le motif de la destruction était le coût de la restauration peut paraître tout à fait raisonnable²³. Au terme de notre petite étude, il est devenu clair que le budget disponible n'a joué aucun rôle dans la décision communale, puisque le projet de restauration de Charles Borgeaud était d'un bon tiers moins coûteux que celui de nouvelle construction porté par Charles Bonjour. En réalité, les autorités communales ont visé la réalisation d'un projet architectural flatteur sans vraiment regarder à la dépense.

Un autre aspect apparaît en arrière-plan : détruire à Peney, pour reconstruire près de Vuiteboeuf, c'est une manière très concrète de marquer le glissement du centre de gravité de



6 *Restauration du clocher de Peney, octobre 1940 (ACV, AMH, A 185/4).*

la commune depuis l'ancienne localité agricole de Peney vers le village de Vuiteboeuf construit autour des infrastructures industrielles bénéficiant de l'énergie de l'Arnon, et éloigné d'un peu plus d'un kilomètre de l'ancien temple. Finalement, les habitants de Vuiteboeuf ne font rien d'autre que ramener vers eux un équipement dont l'utilité n'est jamais contestée.

Dans ce contexte, la décision de détruire la nef du temple de Peney semble beaucoup moins étrange qu'elle pouvait apparaître au premier abord. Ce cas n'infirmes pas l'idée que les églises villageoises jouent un rôle important dans la construction des identités villageoises. Au contraire, il démontre que le temple reste un enjeu majeur pour les habitants de la commune de Vuiteboeuf au début du XX^e siècle. C'est même l'importance de cet enjeu qui repousse au second plan la question de la conservation du patrimoine bâti et qui permet la démolition de ce témoin du passé.

NOTES

¹ ACV, SB 18, Section monuments historiques et archéologie.

² Charles Borgeaud (1852-1925), architecte à Lausanne, a principalement été actif hors du chef-lieu, construisant de nombreux édifices publics (écoles, salles communales) dans des communes rurales du canton. L'orientation de sa carrière doit sans doute beaucoup à son engagement politique au sein du parti radical (conseiller communal à Lausanne, député au Grand Conseil et président du Cercle démocratique lausannois) : en effet, son réseau politique et associatif lui a probablement facilité l'accès aux commandes publiques, dans un canton où le parti radical était hégémonique. Sur Borgeaud, voir Gilles PRODHOM, « Charles Borgeaud (1852-1925), architecte, politicien et franc-maçon », in *A+A*, 2011, 3, pp. 18-23. Sur les architectes et leur appartenance politique, voir Dave LÜTHI, *La construction de l'architecte : histoire d'une profession en Suisse romande 1800-1940*, Neuchâtel 2010.

³ ACV, SB 18/5 : temple de Method, projet de restauration, 1900 (non réalisé) ; SB 18/6 : temple d'Oulens-sous-Echallens, projet de restauration, 1902 (réalisé) ; SB 18/7 : temple de Vaulion, projet de restauration, 1902 (réalisé) ; SB 18/8 : Villard-Burquin (comm. de Tévenon dès 2011), projet de temple, 1902 (non réalisé ; constr. sur les plans de Francis Isoz) ; SB 18/9 : temple de Peney (comm. de Vuitebœuf), projet de restauration, 1901 (non réalisé). On doit en outre à Borgeaud la restauration et transformation des temples de Provence (1905-1906) et de Villars-le-Terroir (1908) : voir Marcel GRANDJEAN, *Les temples vaudois. L'architecture réformée dans le Pays de Vaud (1536-1798)*, Lausanne 1988 (BHV 89), p. 102 et p. 312.

⁴ Fiche n° 92 du recensement architectural de la commune de Vuitebœuf. Sa construction est documentée notamment par la convention passée le 13 février 1706 avec le maçon David Corlet, de la Côte-aux-Fées (GRANDJEAN 1988 [cf. note 3], p. 334).

⁵ ACV, K XIII 252, Département de l'instruction publique et des cultes, fonds de l'Administration centrale / Cultes, 1904, enveloppe B 5/8. Voir également Dave LÜTHI, « Le Heimatstil, architecture officielle du canton de Vaud ? L'architecture religieuse protestante », in *Heimatstil: Reformarchitektur in der Schweiz, 1896-1914*, II, dir. par Elisabeth Crettaz-Stürzel, Frauenfeld 2005, p. 324, note 13.

⁶ ACV, AMH, A 185/4, A 13960, rapport du 18 janvier 1902.

⁷ AC Vuitebœuf, A7, délibérations de la Municipalité (Muni.) 1898-1904, p. 176.

⁸ *Ibid.*, 15 juin 1901, p. 180. Le photographe mandaté est Armand Dériaz (1873-1932) (Daniel GIRARDIN, « Dériaz » in *DHS* en ligne, 23 août 2005). Cette documentation photographique se trouve peut-être aux archives communales de Vuitebœuf. Malheureusement, étant donné que l'autorisation de consulter les registres des délibérations de la municipalité a été obtenue avec peine, l'auteur a renoncé à toutes recherches complémentaires dans les archives de cette commune.

⁹ ACV, SB 18/9.

¹⁰ AC Vuitebœuf, A7, Muni. 1898-1904, 2 novembre 1902, p. 287.

¹¹ Adolphe Margot, 1846-1919. Voir sa nécrologie in *Feuille d'avis de Lausanne*, 20 février 1919, p. 12.

¹² AC Vuitebœuf, A7, Muni. 1898-1904, 21 juin et 2 septembre 1902. L'architecte Charles (François) Bonjour (1870-1961) est également proche des radicaux : son père Louis (1823-1875) a été une figure importante du parti (Conseiller d'Etat, Conseiller aux Etats), et ses frères, Emile et Félix, des journalistes de premier plan du quotidien radical *La Revue*. Diplômé de l'Ecole polytechnique de Zurich

en 1893, Bonjour fait d'ailleurs ses premiers pas dans la profession chez Charles Borgeaud, avant de construire, comme lui, temples et écoles rurales. Il se distingue toutefois de son aîné en devenant en 1908 l'associé d'Adrian Van Dorsser à la tête d'un grand bureau lausannois, auteur d'édifices prestigieux à Lausanne (grands hôtels, synagogue). Sur la carrière de Bonjour, voir notamment Guillaume CURCHOD, « Charles-François Bonjour : profil d'un architecte polymorphe de la Belle Epoque », in *Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles*, à paraître en 2015.

¹³ AC Vuitebœuf, A7, Muni. 1898-1904, 18 décembre 1902.

¹⁴ *Annuaire officiel du canton de Vaud*, Lausanne 1903, p. 279.

¹⁵ AC Vuitebœuf, A7, Muni. 1898-1904, 17 février 1903, p. 311.

¹⁶ *Ibid.*, 6 février 1904.

¹⁷ *Annuaire officiel du canton de Vaud*, Lausanne 1904, p. 279.

¹⁸ ACV, K XIII 252, année 1904, enveloppe B 5/8, lettre du 30 septembre 1903.

¹⁹ AC Vuitebœuf, A8, Muni. 1904-1908, 10 novembre 1906, p. 256.

²⁰ Il s'agit très probablement du député libéral Henri Daulte (1861-1928), ancien pasteur libriste à Sainte-Croix puis Montreux de 1886 à 1893, ensuite agent de la Croix-Bleue. Voir ACV, dossier ATS Daulte-Germond (Henri) ; ACV, PP 825, Croix-Bleue romande : section vaudoise.

²¹ ACV, AMH, A 185/4, A 13963, 13 novembre 1906.

²² ACV, AMH, A 185/4, A 13967.

²³ L'historien peut même être conforté dans cette première hypothèse par certaines sources, par exemple la lettre de Edouard Logoz, pasteur à Baulmes, à l'archiviste Franz-Raoul Campiche, datée du 15 janvier 1913 : « Je vais vous répondre dans la mesure de mes lumières à votre demande de renseignements sur le vieux temple de Peney. Tout d'abord la désaffectation a été décidée après d'orageuses discussions dans les conseils de la commune. Il fallait une restauration devenue urgente, et devant le devis des frais on a décidé une construction neuve à Vuitebœuf » (ACV, P Campiche 656).